FICHE D'INSCRIPTION

ANIMATION SPORTIVE SUR LE CITY-STADE

☐ Déclare avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur

☐ Autorise mon enfant à quitter seul le city stade à l'issue de la séance
☐ N'autorise pas mon enfant à quitter seul le city stade à l'issue de la séance

☐ Autorise la collectivité à prendre mon enfant en photo dans le cadre de l'activité
☐ N'autorise pas la collectivité à prendre mon enfant en photo dans le cadre de l'activité

☐ Atteste que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités sportives

Date Signature

Document à déposer en mairie à l'attention de Sébastien Perret
Mairie de Meschers - 38, rue Paul Massy 17132 Meschers-sur-Gironde

Le City Park est implanté à coté de l'école (rue du Breuil)
Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu.
Le règlement complet est consultable à l'entrée du City Park.
Il est très important de bien lire les conditions d'utilisation de cet équipement afin de pouvoir en profiter pleinement et longtemps.

Le City Park est accessible tous les jours y compris le week-end de 8h à 20h, du 1er septembre au 31 mai de 8h à 22h, du 1er juin au 31 août.

L'utilisation pour les élèves en période scolaire reste prioritaire.

www.meschers.com

CITY STADE

ANIMATIONS

PAR UN ÉDUCATEUR SPORTIF PROFESSIONNEL

rue du Breuil 17132 Meschers-sur-Gironde

La commune contribue à l'épanouissement des enfants en leur permettant de découvrir et de s'initier à diverses disciplines sportives et propose gratuitement une animation régulière organisée et encadrée par un éducateur sportif professionnel. L'animateur sportif propose des **activités collectives à caractère amical et de loisirs sans esprit de compétition aux jeunes de 6 à 15 ans.**

Contact Sébastien Perret 06 72 82 64 07

MESCHERS

REGLEMENT INTERIEUR

MODALITÉS D'INSCRIPTION, D'ACCUEIL ET DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT – ORGANISATION

Séances et encadrement

L'animation sportive proposée au city-stade, placée sous l'autorité du Maire, est encadrée par un éducateur sportif diplômé employé par la collectivité. Elle est ouverte à tous les enfants de la commune âgés de 6 à 15 ans dans la mesure des places disponibles.

L'activité se déroulera le mercredi sur deux créneaux horaires :

- De 10h à 12h et de 14h à 16h

Afin de garantir le bon déroulement des séances et la sécurité des enfants, la capacité d'accueil est limitée à 12 enfants par créneau horaire.

En cas d'indisponibilité de l'animateur, les parents seront prévenus par téléphone et ou courriel dans les meilleurs délais.

En cas d'absence de l'enfant, les parents devront prévenir l'animateur qui contrôle la fréquentation des séances au moyen de listes de présence.

Prise en charge de l'enfant

La famille est responsable de la conduite de l'enfant jusqu'à sa prise en charge par l'animateur dans l'enceinte du city-stade. A la fin de la séance, la famille récupère son enfant au même endroit. L'enfant autorisé à quitter seul l'activité (sur autorisation donnée au moment de l'inscription) sera libéré à l'heure convenue. Les personnes habilitées à déposer et reprendre l'enfant doivent impérativement se présenter à l'heure. En leur absence à la fin de la séance, le Maire ou le Maire-Adjoint de permanence prendront les dispositions nécessaires pour joindre la famille.

Tenue vestimentaire

Les enfants devront avoir une tenue adaptée à la pratique sportive et être munis d'une gourde d'eau.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'accès à l'animation sportive est subordonné à une inscription obligatoire suivant les modalités ci-après définies.

Le responsable légal de l'enfant doit remplir la fiche d'inscription disponible soit à l'accueil de la mairie, soit sur le site internet de la commune.

En remplissant cette fiche, les parents :

- Adhéreront aux dispositions du règlement intérieur de l'animation sportive,
- Reconnaîtront avoir pris connaissance de l'objet de l'activité et de la périodicité,
- Autoriseront leur enfant à y participer,
- Donneront leurs coordonnées pour les joindre en cas d'urgence.

L'inscription est valable pour l'année scolaire. A l'issue, une nouvelle inscription sera nécessaire. Tout changement d'état civil, d'adresse ou de coordonnées téléphoniques devra être communiqué dans les meilleurs délais à l'animateur. En fonction du nombre d'enfants inscrits, une réservation hebdomadaire pourrait être mise en place (modalités à définir ultérieurement).

RESPONSABILITÉS - ASSURANCES

Responsabilités

Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge par l'animateur au démarrage de la séance.

L'animateur est responsable des enfants pendant le déroulement de la séance et jusqu'à leur remise aux parents ou au départ de l'enfant seul si autorisé. La collectivité n'est pas responsable des effets personnels des enfants (sacs, vêtements, téléphones, etc.) et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'animateur disposera d'une trousse de premier secours. Mais aucun médicament ne sera administré aux enfants. En cas d'urgence, l'animateur contactera les parents ou représentants légaux, et selon la gravité, fera appel aux secours (pompiers, SAMU).

Assurances

La commune de MESCHERS SUR GIRONDE souscrit une assurance responsabilité civile destinée à couvrir les agents municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Les parents souscrivent une assurance responsabilité pour leur enfant. Un justificatif pourra être demandé si besoin.

Tout préjudice occasionné par un enfant sur un autre enfant, sur la structure ou le matériel mis à disposition, entrainera la responsabilité des parents et pourra faire l'objet d'un dédommagement.

RESPECT DES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

Tout enfant agissant de manière incorrecte ou dangereuse, mettant en péril le bon déroulement des séances ou la sécurité pour lui-même et autrui, s'expose à une exclusion temporaire ou définitive, après information et entretien avec les parents.

FICHE D'INSCRIPTION

ANIMATION SPORTIVE SUR LE CITY-STADE

Je soussigné M / MME (père, mère, tuteur légal) :

sollicite l'inscription de l'enfant :

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :

Photo d'identité à coller ici

aux séances d'animation sportive sur le city-stade de la commune de MESCHERS SUR GIRONDE (Rue du Breuil),

☐ Le mercredi matin de 10h à 12h
☐ Le mercredi après-midi de 14h à 16h

Renseignements concernant les parents ou tuteurs légaux :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
N° TEL : COURRIEL :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
N° TEL : COURRIEL :

Autre personne à prévenir à prévenir en cas d'urgence :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
N° TEL : COURRIEL :